



Mont
Saint
Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20250718-2025-66-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2025

DECISION N°2025 - 66

CAF SEINE-MARITIME – DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET POUR L'ACQUISITION DE JEUX ET DE MOBILIER POUR LE MUTLIACCUEIL DE LA MAISON DE L'ENFANCE

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** les dispositifs d'aide à l'investissement de la CAF SEINE-MARITIME ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter une aide pour des travaux et l'acquisition de matériel et de mobilier pour le Multiaccueil de la Maison de l'Enfance, selon le plan de financement suivant :

		Montant € (HT)
Dépenses	Acquisition de matériel et mobilier	7 106,76 €
	Travaux d'aménagement	4 141,50 €
	TOTAL	11 248,26 €
Recette	CAF de Seine-Maritime	8 998,61 €
	Auto-financement Ville	2 249,65 €

ARTICLE 2 : de signer toute convention financière de la CAF Seine-Maritime.

ARTICLE 3 : de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le **18 JUL. 2025**

Catherine FLAVIGNY

**Maire
Conseillère départementale**

